

Objet : composition du bureau de vote électronique pour les élections universitaires - scrutin du 17 au 19 novembre 2020.

L'administratrice provisoire de l'université de technologie de Compiègne,
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'établissement,
Vu la décision UTC n°2020-188I relative aux élections universitaires,
Vu la décision UTC n°20-205I portant modification de l'horaire d'ouverture des scrutins pour les élections universitaires,

DÉCIDE

Article 1 :

Le bureau de vote électronique relatif aux élections universitaires qui se dérouleront par internet du mardi 17 novembre 2020 09h30 au jeudi 19 novembre 2020 17h00, sera composé de la manière suivante :

Centre Pierre Guillaumat

Président : Antoine Seidel
Assesseurs: Aurélie Germonprez
Valérie Hérié

Article 2 :

La directrice générale des services de l'UTC est chargée de l'exécution de la présente décision.


L'administratrice
provisoire,

Claire Rossi



**Service des
affaires générales et
juridiques**

sagi@utc.fr

 03-44-23-73-76

**Université de technologie
de Compiègne**

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr

Original : service des affaires générales et juridiques
*Diffusion : rectorat
générale
rubrique actes réglementaires*